



5

La Chambre des Députés,

- considérant que seul un système de « tronc commun » dans l'école publique (öffentliche Gesamtschule), réunissant tous les élèves jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, peut parer à court terme aux graves inégalités sociales qui distinguent le système scolaire luxembourgeois face à la plupart des autres systèmes scolaires ;

- considérant que seule une telle politique volontaire remplit les conditions nécessaires pour permettre un épanouissement de toutes les ressources humaines dans notre pays et pour créer les bases d'une formation supérieure sur une échelle beaucoup plus vaste en préparation de l'Université de Luxembourg ;

- considérant que ce tronc commun doit être accompagné de mesures massives de soutien à tous les élèves, à commencer par les classes d'âge les plus jeunes qui doivent être accompagnées par plusieurs enseignants, ceci notamment dans le but de pallier aux problèmes linguistiques spécifiques au Luxembourg ;

- considérant que ce tronc commun nécessite la formation d'enseignants à un haut niveau ;

invite le Gouvernement

à instituer un groupe de travail devant préparer toutes les bases légales à l'institution d'un tronc commun progressif dans les conditions sus-mentionnées avant la fin de l'année 2003 .

Serge Urbany  
*[Signature]*

GARCIA R.  
*[Signature]*

HUSS JEAN  
*[Signature]*

GIRARD  
*[Signature]*

Bouchard  
*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*